

Assemblée communale du 10 décembre 2015, 20.00 h, Centre visiteurs Mont Terri, Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Isabelle Paupe et Paul-André Houlmann sont nommés scrutateurs.

Présents : 58 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 septembre 2015
2. Accepter la cession du Pont St-Jean à la Commune par l'Etat et les conditions y relatives.
3. Décider l'abrogation du règlement sur les corvées de la première section d'Épiqueuz
4. Décider l'octroi (reprise) du droit de cité communal à Josiane Maître, Sion
5. Décider le mode d'affectation de la part communale de fr. 600'000.— au financement du chauffage à distance de Saint-Ursanne
6. a) Dans le cadre du budget d'investissement, prendre connaissance et approuver les projets suivants, voter le crédit nécessaire aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour se procurer le financement et cas échéant contracter puis consolider l'emprunt indispensable :
 - Réfection de la Rte de Tariche : fr. 420'000.—
 - Au Village 20, Seleute (ancienne école), réfection façades : fr. 50'000.—
 - Réfection du chemin de la Coperie : fr. 140'000.—b) Prendre connaissance et approuver le budget 2016, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communales
7. Divers

En préambule, le point 3 est retiré de l'ordre du jour par le Conseil communal, la possibilité de faire opposition au règlement en question n'ayant, par erreur, pas figuré dans la publication de la convocation.

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 29 septembre 2015 est approuvé.

2. Cession du Pont St-Jean

Albert Piquerez, Maire, présente le dossier. Il indique la pratique du canton qui consiste à céder aux communes les ouvrages dont il n'a plus l'utilité dans le cadre de la circulation routière, ce qui est le cas pour le Pont St-Jean de Saint-Ursanne.

L'entrée en matière est approuvée.

Actuellement propriété cantonale, le pont St-Jean sera cédé gratuitement à la Commune au terme de sa remise en état. Cela implique que les frais d'entretien passeront également à charge de la Commune. L'Etat se chargera toutefois d'une inspection régulière de l'ouvrage et cas échéant, soumettra à la Commune les indications nécessaires aux travaux à réaliser.

Une convention de cession précisant les éléments ci-dessus a été rédigée par le Canton. Elle précise en plus que les frais d'actes et d'abornement liés à la cession seront pris en charge par l'Etat. La convention est lue en intégralité.

Joël Cuenin demande si la Commune est obligée d'accepter cette cession. Albert Piquerez précise que nous sommes dans une démarche volontariste à ce stade mais que le Canton pourrait sans doute obliger la Commune.

M. Piquerez ajoute que la pose de conduites industrielles de réserve a été étudiée notamment pour le chauffage à distance. Cela ne sera toutefois pas possible, l'espace nécessaire entre les voûtes et le tapis de route étant insuffisant.

A ce jour, les coûts d'entretien ordinaires futurs n'ont pas été évalués. Sa remise en état devrait fortement restreindre les charges, qui seront quasiment nulles. Quant au déneigement et au nettoyage, la commune assume déjà ces prestations aujourd'hui.

Le maintien de la qualité de l'ouvrage sera assuré par une inspection tous les 5 ans par le Canton. Les réparations éventuelles seront à charge de la Commune. L'expérience a toutefois démontré que les interventions étaient rares.

La question de la couverture des dommages en cas de sinistre devra être clarifiée.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé par 34 voix contre 11.

4. Droit de cité communal

Albert Piquerez, Maire, présente le dossier. Conformément au règlement d'organisation, les demandes d'obtention – ou comme ici de reprise – du droit de cité, sont de la compétence de l'Assemblée communale.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Piquerez présente en détail la demande :

- Requérante : Josiane Maître, 1949, domiciliée à Sion
- Motif : séparation juridique
- Origine : Clos du Doubs (Epauvillers)

Un émolument forfaitaire de fr. 500.— sera facturé.

Joël Cuenin évoque l'idée de présenter une photo des requérants pour ce genre de requête.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire.

5. Part communale au chauffage à distance

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, présente le dossier. Il rappelle la décision de principe de l'Assemblée communale du 22 avril 2014 quant à l'engagement de fr. 600'000.— en faveur de la future société du chauffage à distance SA. Il s'agit aujourd'hui de définir sous quelle forme cet argent sera engagé.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat, également membre du comité de pilotage pour la création du chauffage à distance, explique que le plan de financement est atteint à près de 90 %. L'objectif est de le boucler rapidement en début d'année 2016, de constituer la société dans la foulée et de démarrer les travaux dès que possible en parallèle avec la réfection de la vieille ville de Saint-Ursanne, que la Commune espère entreprendre au printemps 2016. Afin de ne pas retarder le processus, il convient donc de définir le mode d'engagement de la part communale. Celle-ci est proposée comme suit :

- Fr. 400'000.— capital-actions
- Fr. 200'000.— capital-actions ou prêt actionnaires.

La répartition sera arrêtée ultérieurement par le Conseil communal, en fonction des besoins. En effet, dans la mesure du possible, il est souhaité par le comité de pilotage que la société future ne soit pas soumise à la loi sur les marchés publics et à ce titre, la part du capital détenue par des institutions de droit public ne doit pas dépasser 50 %. Or, à ce stade, certaines réponses des organes concernés ne sont pas encore connues.

M. Theurillat rappelle encore que le capital-actions produira un dividende fixé par l'Assemblée des actionnaires, qui sera possible dès la 3^e année d'exploitation selon le plan de financement. Cette partie de

l'engagement se veut à long terme et procurera à la commune un siège au conseil d'administration d'une part et un poids important dans la société d'autre part (30 % des actions).

Le prêt octroyé sera rémunéré par des intérêts dès la 1^{ère} année d'exploitation et sera à terme remboursé.

L'engagement financier communal sera financé ainsi :

- Liquidités Fonds bois Epauvillers	fr. 185'000.—
- Fonds forestier non remboursable	fr. 150'000.—
- Fonds taxe de séjour	fr. 15'000.—
- Fonds à rembourser	
forêts	fr. 200'000.—
abri PC	fr. 50'000.—

Prévu sur 30 ans, le remboursement des fonds coûtera fr. 8'000.—/an. Il sera couvert par le droit de superficie facturé à la société anonyme (fr. 2'000.—); le dividende et les intérêts (fr. 2'000.—/ estimation) et la taxe annuelle de séjour pour le solde si nécessaire.

L'opération n'aura donc pas d'incidence sur le compte de fonctionnement.

Jean-Marc Comment souhaite savoir quels seront les actionnaires du chauffage à distance SA. Ephrem Theurillat explique que le Foyer, la Paroisse, la Fondation Béchaux et la Commune, notamment, ont déjà ou donneront prochainement leur accord. Aucun actionnaire ne sera seul majoritaire.

Francis Girardin apporte son soutien au projet du Conseil, en particulier en regard de la problématique de la loi sur les marchés publics. Ne pas y être soumis favorisera les entreprises locales.

Ephrem Theurillat rappelle que le nombre de membres et la désignation du conseil d'administration sera de la compétence de l'assemblée des actionnaires. La Commune sera le plus grand actionnaire de la société.

Il est rappelé encore que l'octroi d'un dividende sera décidé par l'assemblée des actionnaires. Ces derniers proviendront majoritairement d'institutions de la localité qui seront aussi consommateurs. Le Conseil communal est confiant quant à une gestion raisonnable de la société non axée ni dirigée sur le profit des actionnaires.

M. Theurillat indique qu'il est trop tôt à ce stade pour définir qui constituera la société et le Conseil d'administration. Toutefois, les partenaires principaux sont déjà connus (Commune, Foyer, ECA, Fondation Béchaux principalement).

Paul-André Houlmann, membre du comité de pilotage, confirme que la constitution de la future société incombera aux actionnaires et non à la Commune. Avant cette étape, il conviendra toutefois de réunir les 1,2 millions de capital-actions nécessaires selon le plan de financement. L'intérêt est double de limiter l'actionariat communal à fr. 400'000.— : 1) le risque à assumer en cas de faillite de la société est limité au capital engagé (sans les prêts); 2) la société évitera d'être soumise à la loi sur les marchés publics.

Jean-Paul Lachat, Président de Paroisse, relève que cette dernière n'a pas encore statué sur une participation au capital-actions. Il lui est précisé que le montant à libre affectation est proposé pour laisser une liberté d'actions au Conseil pour faciliter la constitution de la future société, tout en veillant à rester en deçà des limites fixées par la loi sur les marchés publics.

Au vote, l'Assemblée approuve ce point de l'ordre du jour tel que présenté, à une majorité évidente.

6. A) crédits de construction

• **Réfection de la route de Tariche**

Albert Piquerez, Maire, explique que la partie communale de la Route de Tariche est en mauvais état et qu'un entretien est nécessaire.

L'entrée en matière est approuvée.

Le tronçon concerné mesure 1'800 m, de la chapelle de Lorette à la croisée de Montmelon-Dessous. Il est prévu les interventions suivantes : poutres de rives, reprofilage, gravillonnage et pose de glissières de sécurité sur 590 m.

Le coût des travaux est estimé à fr. 420'000.—TTC. Des subventions de fr. 254'000.— sont attendues (31,5 % ECR et OFAG ; 29 % SIN). Le solde, fr. 166'000.—, sera couvert par un emprunt voire en partie par un prélèvement sur les fonds forestiers, à négocier.

Au terme de la remise en état, l'entretien de ce tronçon restera, comme aujourd'hui, assumé par le Canton, mais cette fois-ci de manière officielle et plus à bien plaie comme actuellement.

Il est précisé que la réalisation d'une piste cyclable, discutée à l'époque au Parlement jurassien, n'est pas prévue.

Au vote, l'Assemblée approuve ce point de l'ordre du jour à la majorité des personnes présente, sans avis contraire.

- **Au Village 20, Seleute**

Ephrem Theurillat, Conseiller communal, indique que des travaux intérieurs et extérieurs sont prévus sur le bâtiment communal Au Village 20, à Seleute (ancienne école).

L'entrée en matière est approuvée.

Il est prévu à l'extérieur le crépi et la peinture de la façade, le ponçage et la peinture des avant-toits ainsi que le dérouillage et la peinture de la barrière et des parties métalliques. A l'intérieur, une réfection du salon et d'une chambre sera réalisée. La pose d'une antenne parabolique complétera le projet, dont le coût total est devisé à fr. 50'000.—.

M. Theurillat confirme que seule une pièce sera isolée, d'autres isolations ayant déjà eu lieu précédemment. Une isolation périphérique n'a pas été prévue, le coût étant vraisemblablement trop élevé. De plus, les soucis d'humidité constatés devraient être résolus par l'intervention proposée.

Au vote, ce point de l'ordre du jour est approuvé tel que présenté, sans avis contraire.

- **Chemin de la Coperie**

Maurice Altermath, Conseiller communal, signale le mauvais état du chemin d'accès à la Coperie et la nécessité de procéder à son entretien.

L'entrée en matière est approuvée.

Le tronçon à travailler mesure 1'310 m. Il est prévu un élargissement global du chemin à 3.20 m et la réalisation de banquettes, un revêtement en chaille et la réfection des renvois d'eau. Le tout est devisé à fr. 140'000.—. Nous pourrions bénéficier de subventions à hauteur de 60 % de la part du Canton et de la Confédération. De plus, l'Office fédéral des routes contribuera au financement des travaux à hauteur de 20 %, dans le cadre de l'accès qui doit être garanti jusqu'au réservoir d'eau de l'A16, nécessaire à l'exploitation de l'autoroute.

En complément, une convention avec l'OFROU est en négociation pour obtenir une participation financière annuelle forfaitaire à l'entretien ainsi qu'une contribution de 50 % aux futurs travaux de réfection.

Maurice Altermath confirme qu'une coupe de sécurité est prévue dans les forêts desservies par le chemin, à la hauteur de la jonction A16. Elle interviendra avant la réfection du chemin. Par ailleurs, des filets de sécurité seront posés pendant les travaux sur le chemin afin d'éviter les chutes de pierres en direction de l'autoroute située en contrebas.

Une pente de l'ordre de 3° est prévue pour le chemin ainsi que des renvois d'eau réguliers afin d'assurer la pérennité des travaux et de l'ouvrage. Les renvois d'eau seront étudiés pour rester pratiques lors du déneigement.

Maurice Altermath précise que les fonds forestiers cumulent actuellement près de fr. 800'000.—.

Au vote, l'Assemblée accepte ce point de l'ordre du jour à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire.

b) Budget de fonctionnement

Véronique Houlmann explique que le budget 2016 a été établi selon les indications du Canton et sur la base des besoins exprimés par les Autorités et le personnel communal. Il a été examiné et approuvé par la commission des finances.

L'entrée en matière est approuvée.

Le caissier présente ensuite le budget poste par poste, détaille et explique les montants inscrits dans chaque rubrique. Il précise que le Conseil communal demande l'ajout d'une dépense de fr. 20'000.— au titre de participation à une solution pour la fourniture d'un service numérique (TV, Internet, téléphone) à Seleute et Epauvillers. Le caissier précise que la Confédération introduit en 2016 une taxe sur les micropolluants des STEP. Cette taxe sera reportée sur les consommateurs, à raison de fr. 20.—/abonné forfaitaire.

Sur ces bases, soit

Quotité	2.15
Macaron de stationnement	fr. 10.—/mois
Taxe cadastrale	0.4 ‰ des valeurs officielles
Taxe immobilière	1,3 ‰ des valeurs officielles
Taxe des chiens	fr. 40.— /chien (agriculteurs) fr. 60.— /chien (autres propriétaires)
Taxe d'épuration *	fr. 1.65 / m3 fr. 110.— /abonné comme taxe de base (compétence du Conseil) fr. 20.—/abonné (taxe fédérale)
Taxe d'eau *	fr. 20.—/appareil (compétence du Conseil) fr. 110.—/abonné comme taxe de base (compétence du Conseil) fr. 1.70 m3
Taxe de déchets *	inchangée (compétence du Conseil)
Taxe d'inhumation	inchangée

* TVA en plus

le budget 2016 boucle avec un excédent de charges de fr. 32'500.—.

Ephrem Theurillat explique que le tubage prévu à la Rue du Quartier 18 servira à la pose d'un poêle dans le logement du 1^{er} étage.

Philippe Burket rappelle à Jean-Paul Lachat le fonctionnement du financement de la mensuration cadastrale (avance des frais par le Canton et remboursement annuelle des communes).

La pose d'horodateurs est prévue à l'intérieur de la vieille ville. Le projet vise à favoriser l'accès aux riverains et la rotation pour les commerces. Le personnel communal se chargera de vider les caisses et les recettes profiteront à la commune.

Une vingtaine de places de parc sera soumise au régime des horodateurs.

Le caissier confirme à Gabriel Willemin le montant inscrit au budget pour la péréquation financière: fr. 625'000.—.

Nicolas Maître précise quelques éléments techniques liés à la transmission des données hertziennes pour offrir la TV, l'internet et le téléphone à Seleute et Epauvillers. Il ajoute que le projet servira de test en vue d'adapter cette solution ultérieurement sur l'ensemble du territoire. Le système n'est pas défaillant en cas de mauvaises conditions météorologiques.

Au vote, la quotité, les taxes et le budget sont successivement approuvés à la majorité des personnes présentes.

Le caissier présente encore le budget d'investissement 2016.

Il est précisé que les recettes liées à la réfection des infrastructures en vieille ville de Saint-Ursanne comprennent un acompte sur les subventions et les recettes des ventes de pavés notamment.

7. Divers

Cyrielle Maître relève le manque de sécurité lié à la barrière bordant le Doubs pour les enfants en bas âge. Le Conseil communal examinera la situation.

Nicolas Maître explique à Jean-Marc Comment que le Conseil communal a préavisé favorablement la fiche du plan directeur cantonal consacrée à l'énergie hydraulique et mentionnant la possibilité de deux ouvrages à Bellefontaine et à Ocourt.

Maurice Altermath confirme qu'une solution a été dégagée pour l'avenir de la passe à poissons en ruisseau, au travers d'un accord pour la mise à disposition du terrain nécessaire. Le dossier n'est toutefois pas encore finalisé.

Gabriel Willemin, qui quitte le Parlement jurassien après 13 ans, remercie les autorités et la population pour leur collaboration et leur soutien durant son mandat.

Albert Piquerez au nom des Autorités présente ses meilleurs vœux à chacun pour les fêtes et la nouvelle année.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 22.05 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Paupe

Philippe Burket